



SWISS RETAIL
FEDERATION

HANDELSchweiz **SWISS**
TEXTILES
Commerce Suisse | Commercio Svizzera | Swiss Trade



LE POUVOIR
D'AGIR
L'association des
consommateur·rice·s



VSSD Verband Schweizer Spielwarendetaillisten
ASDJ Association Suisse des Détaillants en Jouets
ASNG Associazione Svizzera dei negozianti di giocattoli



VSP Verband Schweizer Papeterien
USP Union Suisse des Papeteries
USC Unione Svizzera delle Cartolerie

ASMAS Sportfachhandel Schweiz
ASMAS Commerce de sport Suisse

PROMARCA

PBS UND
GRUSSKARTEN
SCHWEIZ

Au Conseil fédéral
Chancellerie fédérale suisse
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Berne, le 14 novembre 2024

A l'unisson, des organisations de protection des consommateurs et économiques demandent au Conseil fédéral d'agir contre les plateformes en ligne à bas prix avant les fêtes de fin d'année

Madame la présidente de la Confédération
Mesdames les Conseillères fédérales
Messieurs les Conseillers fédéraux

Pris d'une vive inquiétude, le groupement d'associations économiques et d'organisations de protection des consommateurs que nous représentons souhaite aujourd'hui attirer votre attention, à l'approche des fêtes de fin d'année, sur la nécessité d'une action urgente et ciblée contre la menace des plateformes en ligne à bas prix. Nous vous demandons d'agir en faveur de l'égalité des chances entre fournisseurs suisses et étrangers dans le commerce suisse et pour la protection des consommateurs et de l'environnement. L'accroissement rapide des importations par le canal des plateformes en ligne à bas prix comporte un sérieux risque pour les consommateurs suisses, en particulier pour la santé de nos enfants.

Les organisations soussignées demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures immédiates en rappelant officiellement à l'ordre au moins Temu et informant du même coup le public des comportements déloyaux. Toutes les plateformes en ligne étrangères devraient être tenues de désigner une représentation juridique en Suisse. De telles mesures, importantes, s'imposent pour montrer que la Suisse attend de toutes les plateformes en ligne qu'elles se conforment au droit et respectent les réglementations sur la concurrence déloyale et les normes de sécurité des produits.

Jusqu'à 500 000 colis en provenance d'Asie arrivent chaque jour en Suisse. Dans la perspective de la fructueuse période de Noël qui s'annonce et qui assure au commerce entre 20 et 60 pour cent du chiffre d'affaires annuel selon les branches, Temu, Shein et consorts vont déchaîner leurs politiques des rabais et des offres spéciales et inonder le marché suisse avec encore plus de colis. Pour la plupart, ces sites proposent pourtant des produits qui sont loin de répondre aux normes suisses de sécurité. La situation est particulièrement alarmante en ce qui concerne les jouets et les vêtements : 15 des 18 jouets commandés par l'Association suisse des jouets (ASJ) sur Temu et Shein pour être contrôlés par le service suisse de gestion de la qualité SQTS ne seraient pas commercialisables en Suisse, autrement dit non autorisés dans le commerce de détail, car porteurs d'un risque pour la sécurité et la santé de nos enfants. Etant le plus souvent inconscients des dangers et, pour les tout petits, connus pour mettre tout à la bouche, les enfants doivent être particulièrement protégés. En automne 2024, la Fédération européenne des industries du jouet TIE a testé plus de 100 jouets, dont plus de 80% présentaient des carences de sécurité. En Allemagne, Öko-Test a examiné en août 2024 plus de vingt vêtements, dont plus des deux tiers n'ont pas réussi le test. Les jouets et les vêtements vérifiés contenaient diverses substances nocives, comme l'antimoine, le diméthylformamide, le plomb, le cadmium, des phtalates interdits, le naphthalène et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Le problème ne se limite pas aux jouets et vêtements. Il touche tous les biens de consommation du secteur non alimentaire. En septembre 2024, le Regierungspräsidium de Darmstadt, en collaboration avec les

douanes, a commandé et fait tester plus de 800 produits présentés sur des plateformes en ligne asiatiques. Pas moins de 95% d'entre eux avaient des défauts. Ces résultats sont affligeants : en Suisse et dans les pays voisins, des dizaines d'autres tests se soldent par des constats tout aussi alarmants.

Ces irrégularités mettent en danger à la fois les consommateurs suisses, le commerce et l'environnement. Ils ont aussi de regrettables conséquences :

- Les efforts du commerce suisse pour proposer des produits sûrs, de qualité et durables sont mis à mal.
- Les pratiques de vente agressives, tels les éléments de jeu de hasard avec des roues tournantes clignotantes et des rabais trompeurs de 90%, sont déloyales. Elles enfreignent le droit de la concurrence et manipulent les consommateurs suisses.
- La livraison de colis emballés individuellement dans du plastique et expédiés par avion produit 50 fois plus de CO₂ que l'envoi conventionnel dans des conteneurs maritimes.
- L'exonération de la TVA pour les produits d'une valeur inférieure à 62 CHF procure aux plateformes en ligne bon marché un avantage de prix supplémentaire ; la Suisse perd ainsi des recettes fiscales qui se chiffrent en millions.

Comme nous l'avons déjà communiqué par le passé, nous vous demandons dès lors de prendre des mesures urgentes pour :

1. Assurer l'application systématique des normes de sécurité des produits pour toutes les marchandises importées et vendues en Suisse, afin de protéger tous les consommateurs.
2. Garantir l'équité fiscale en prélevant la TVA et des taxes d'élimination anticipées également sur les importations en provenance de l'étranger, afin d'assurer le financement de nos infrastructures et des mesures de protection de l'environnement.
3. Eliminer les distorsions de concurrence dues à la réduction des frais de port pour les plateformes en ligne étrangères et créer ainsi des conditions équitables pour le commerce suisse.
4. Introduire des contrôles renforcés et une réglementation efficace des plateformes en ligne afin d'empêcher la vente de produits contrefaits ou dangereux et d'améliorer la protection des consommateurs.
5. En matière de protection des données, imposer des directives claires pour les applications d'achat afin de protéger la sphère privée et les données personnelles des consommateurs suisses.
6. Obliger les grands commerces en ligne ayant leur siège dans un pays tiers à désigner un représentant légal en Suisse.
7. Exiger le respect de l'ordonnance suisse sur le devoir de diligence et la transparence que doivent observer les entreprises domiciliées chez nous et prendre les mesures adéquates pour remédier aux irrégularités. N'étant pas soumises à cette ordonnance, les plateformes en ligne étrangères n'ont pas à fournir les efforts correspondants, ce qui leur procure un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises établies dans nos frontières.

Ces jours-ci, la Commission européenne a mis Temu en demeure de s'améliorer dans un délai d'un mois. Plusieurs pratiques de Temu sont contraires au droit européen. Il s'agit notamment de promotions fictives, d'évaluations falsifiées, d'informations manquantes et trompeuses sur les droits des consommateurs et de liens masqués. Les clients seraient contraints de faire tourner une roue de la fortune pour pouvoir accéder à la plateforme dans l'application shopping de Temu. Les conditions d'utilisation du jeu de hasard resteraient cachées.

La présente démarche commune de diverses associations économiques suisses et organisations de protection des consommateurs montre clairement qu'il est urgent d'agir. Les autorités fédérales suisses sont priées de signaler sans équivoque – par exemple dans un avertissement officiel – à tous les acteurs du marché qu'ils doivent se conformer à des règles équitables. Les intérêts publics au sens de l'art. 10, al. 3, let. b, LCD sont en jeu de la manière la plus évidente et commandent, nous en sommes convaincus, une telle intervention de la Confédération ou du SECO. En outre, il convient de faire usage de la possibilité offerte par l'art. 10 al. 4 LCD, selon laquelle le Conseil fédéral peut informer le public des comportements déloyaux de Temu en citant cette dernière. Seule une action résolue permettra de préserver l'intégrité du marché suisse, l'égalité des chances entre concurrents, la confiance des consommateurs et le caractère durable de notre consommation.

Nous en appelons à votre sens des responsabilités pour procéder aux adaptations légales nécessaires et restons à votre disposition pour un dialogue constructif afin de définir ensemble des solutions qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties.

Avec nos meilleures salutations



Hans-Christian von der Crone
Président Association suisse des jouets



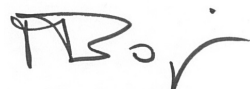
Dagmar Jenni
Directrice SWISS RETAIL FEDERATION



Rudolf O. Schmid
Président Commerce Suisse



Carl Illi
Président Swiss Textiles



Monique Bourquin
Présidente Promarca



Peter Bruggmann
Président ASMAS Commerce de sport Suisse



Thomas Köhler
Président Union Suisse des Papeteries



Jürg Bruhin
Président Association Suisse des Détaillants en Jouets



Babette Sigg Frank
Présidente Schweizerisches Konsumentenforum



Sophie Michaud-Gigon
Secrétaire générale
Fédération romande des consommatrices FRC



John Zoellin
Président Verband PBS und Grusskarten Schweiz

Copies :

- aux Secrétariats généraux des départements
 - à Mme la secrétaire d'Etat Helene Budliger Artieda (SECO)
 - à M. le directeur Hans Wyss (OSAV)
-